

Réunion du Conseil Municipal

Du 25 novembre 2019 à 19 heures

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Jean ALBARET, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Absents : Jean-Pierre VAISSADE, Thierry BRUNEL, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Section de Lagarde - vente d'une parcelle au profit de M. Jérôme BOUSSUGE: décision suite à la consultation des électeurs
- Demande d'aliénation d'une partie de parcelle sur la section de l'Hermet par M. Éric BOISSONNADE
- Demande d'aliénation d'un terrain sur la place publique par M. et Mme Florian BESSON
- Demande de subvention pour un séjour citoyen à Paris pour Matteo Previtali-Gasc conseiller intercommunal des jeunes de Saint-Flour Communauté : validation
- Tarifs 2020
- Aménagement d'un chemin sur la section de Buffierettes : choix de l'entreprise
- Remplacement du défibrillateur
- Travaux au monument aux morts : choix de l'entreprise
- Décisions modificatives budget principal et budget eau et assainissement
- Distraction (retrait) du régime forestier des parcelles compris dans le périmètre de protection du captage de Lagarde
- Permis d'aménager "lotissement La Parro" : maîtrise d'œuvre
- Demande de limitation de la vitesse dans le village de Cabrillade par M. DARVES-BLANC
- Arbre de Noël et colis aux personnes âgées
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 10 septembre 2019.

➤ **Section de Lagarde - vente d'une parcelle au profit de M. Jérôme BOUSSUGE: décision suite à la consultation des électeurs**

Le maire rappelle que le 3 novembre dernier, les électeurs de la section de Lagarde ont été consultés afin qu'ils se prononcent sur le projet de vente à M. Jérôme BOUSSUGE de la parcelle D 165, appartenant à la dite section.

L'avis favorable des électeurs n'ayant pas été obtenu, le maire informe le conseil municipal, qu'il doit se prononcer sur la poursuite ou l'abandon du projet.

Le conseil municipal :

- considérant que sur 11 votants, 9 ont émis un avis favorable,***
- considérant que l'acquisition de cette parcelle est nécessaire pour la mise aux normes de la fosse à lisier de M. Jérôme BOUSSUGE, jeune agriculteur en cours d'installation,***
- considérant que cette parcelle est inutilisée et limitrophe de la parcelle de M. BOUSSUGE Jérôme,***

→ Décide de poursuivre le projet de vente de la totalité de la parcelle D165 à M. BOUSSUGE Jérôme et demande à Monsieur le Préfet d'autoriser cette vente.

(Pour : 8 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande d'aliénation d'une partie de parcelle sur la section de l'Hermet par M. Éric BOISSONNADE**

Le maire informe le conseil que M. Éric BOISSONNADE propriétaire à L'Hermet, a sollicité la commune dans le but d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section E n° 15 d'une superficie de 68 m², qui touche sa maison et qui appartient aux habitants de L'Hermet.

Il communique le plan cadastral qui fait apparaître la parcelle que souhaite acquérir M. Éric BOISSONNADE

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette vente.

Le conseil municipal :

- Se prononce favorablement sur le principe de cession de ce bien de section,***
- fixe le prix de vente à 3.00 € le m² soit 204.00 €,***
- Charge le maire de convoquer les électeurs membres de la section de Lhermet afin qu'ils donnent leur avis sur cette vente,***
- dit que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur.***

(Pour : 8 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande d'aliénation d'un terrain sur la place publique par M. et Mme Florian BESSON**

Le maire informe le conseil municipal que M. et Mme Florian BESSON de Lieutadès, souhaiterait acquérir un espace public situé au Bourg à l'arrière de leur maison d'habitation.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette vente.

Le conseil refuse la vente de ce terrain car il se situe sur un lieu public. Par contre il n'est pas contre l'abattage de l'arbre situé sur ce terrain si ce dernier gêne vis-à-vis de la maison.

(Pour : 8 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande de subvention pour un séjour citoyen à Paris pour Matteo Previtali-Gasc conseiller intercommunal des jeunes de Saint-Flour Communauté : validation**

Le maire rappelle la demande de subvention faite par Matteo Previtali-Gasc Conseiller intercommunal des jeunes de Saint-Flour Communauté pour un séjour citoyen à Paris. Lors de la dernière réunion il avait été proposé de verser une subvention de 100 €, or le sujet n'étant pas à l'ordre du jour, le maire fait savoir qu'il y a lieu de délibérer à nouveau et de valider cette proposition.

Le conseil municipal vote une subvention de 100,00 € pour l'Association "O.M.J.S. de Saint-Flour".

(Pour : 8 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Tarifs 2020**

Le maire propose au conseil de faire le point des différents tarifs appliqués aux contribuables (Redevance eau, Redevance assainissement, vente de concessions au cimetière et location de la salle) et de les modifier si nécessaire.

Le conseil décide de ne pas modifier les tarifs.

(Pour : 8 – Contre : 0 - Abstention : 0)

M. Jean-Pierre VAISSADE entre en salle des séances

➤ **Aménagement d'un chemin sur la section de Buffierettes : choix de l'entreprise**

Le maire présente les devis relatif à l'élargissement d'un chemin à Buffierettes, et demande au conseil de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Compte tenu de la différence entre les entreprises, dans les quantités de marchandises, il est décidé de demander à ces dernières de refaire les devis avec une épaisseur de tout-venant de 10 cm.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Remplacement du défibrillateur**

Présentation du devis établi par AUBRAC CONFORT MEDICAL pour le remplacement du défibrillateur.

Le maire demande au conseil l'autorisation de le signer.

Le conseil valide le devis et autorise le maire à le signer.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Travaux au monument aux morts : choix de l'entreprise**

Le maire présente le devis relatif à la pose des plaques mentionnant les morts pour la France et demande au conseil de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Le conseil valide le devis et autorise le maire à le signer.

Il est décidé de mentionner le nom des villages et de poser un pupitre portant la mention « 19 mars 1962 – cessez le feu en Algérie - Hommage aux anciens D'AFN ».

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Décisions modificatives budget principal et budget eau et assainissement**

- **Budget principal**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	2912.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	100.00	
70311	Concessions cimetières (produit net)		1920.00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		992.00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage		100.00
TOTAL :		3012.00	3012.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111 - 22	Terrains nus	-500.00	
2152 - 22	Installations de voirie	-15896.00	
1321 - 13	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		1335.00
1322 - 38	Subv. non transf. Régions		-322.00
1328 - 13	Autres subventions d'équip. non transf.		1335.00
1341 - 22	D.E.T.R. non transférable		19525.00
1341 - 38	D.E.T.R. non transférable		-269.00
1641 - 22	Emprunts en euros		-38000.00
TOTAL :		-16396.00	-16396.00
TOTAL :		-13384.00	-13384.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1/2019 du budget principal de la commune.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Service de l'eau et de l'assainissement

Le maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2019, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3612.00	
6071	Compteurs	-700.00	
74	Subventions d'exploitation		2912.00
TOTAL :		2912.00	2912.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203 - 13	Frais d'études, recherche, développement	2575.00	
2156 - 11	Matériel spécifique d'exploitation	-500.00	
2158 - 12	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	-2000.00	
131 - 13	Subvention d'équipement		5520.00
131 - 14	Subvention d'équipement		-9057.00
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3612.00
TOTAL :		75.00	75.00
TOTAL :		2987.00	2987.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1/2019 du budget du service eau et assainissement de la commune.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Distraction (retrait) du régime forestier des parcelles compris dans le périmètre de protection du captage de Lagarde**

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de retirer du régime forestier une partie de la parcelle D423 pour 1 550 m² compris dans le périmètre de protection du captage de Lagarde.

Il demande au conseil de se prononcer sur ce retrait.

Le conseil valide ce retrait.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Permis d'aménager "lotissement La Parro" : maîtrise d'œuvre**

Le maire présente le devis établi par la SCP ALLO et CLAVEIROLE pour l'aménagement d'un lotissement sur la parcelle AB 20 ainsi qu'un projet de division pour avis et suite à donner.

Le conseil par vote à bulletin secret, à la majorité, décide de lancer le projet d'aménagement d'un lotissement et demande qu'une réunion soit organisée en présence du géomètre.

(Pour : 6 - Contre : 2 - Abstention : 1)

➤ **Demande de limitation de la vitesse dans le village de Cabrillade par M. DARVES-BLANC**

Le maire fait part de la demande de M. DARVES BLANC qui souhaiterait que la limitation du village de Cabrillade soit à 30 km/heure.

Le Maire fait savoir qu'après renseignement pris auprès du Conseil départemental, le village de Cabrillade n'étant pas un village traversé (fin de route au bout du village) il n'y a pas lieu de prendre un arrêté limitant la vitesse et demande au conseil de se positionner sur cette demande.

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas prendre un arrêté limitant la vitesse.

(Pour : 0 - Contre : 9 - Abstention : 0)

➤ **Arbre de Noël et colis aux personnes âgées**

Le maire propose au conseil de fixer les dates pour la distribution des colis de Noël aux personnes âgées et de l'arbre de Noël.

La date pour l'arbre de Noël est fixée au samedi 21 décembre à 14 heures 30.

La date pour la distribution des colis de Noël est fixée au lundi 23 décembre à 14 heures.

➤ **Questions diverses**

La demande de subvention faite par l'école de Saint-Urcize pour financer un voyage scolaire sera examinée lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire

Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL
(Absent)

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL

